PHI8290 Philosophie du droit
Automne 2015
Dominique Leydet

Droits de la personne et démocratie : la liberté d'association
Résumé

Le cours portera sur les liens entre droits de la personne et démocratie, plus particulièrement sur la liberté d'association. Celle-ci est vue par plusieurs auteurs – de Tocqueville à Arendt – comme un élément clef des démocraties dans la mesure où, avec la liberté d'expression collective des opinions, elle assure et renforce la dimension horizontale des rapports entre citoyens, distinguée de la dimension verticale de la relation entre gouvernés et gouvernants (Manin 1995, 218). Et pourtant, sa saisie par le droit témoigne souvent d'une compréhension timide et limitative de cette liberté que ce soit en France, aux Etats-Unis et au Canada, en partie liée aux craintes qu'elle soit antagoniste à la protection des libertés de l'individu, mais aussi qu'elle mette en cause la stabilité de l'État. Ainsi, la question de la liberté d'association se retrouve-t-elle au centre du débat sur la nature de la démocratie représentative et la place que celle-ci reconnaît à la liberté politique des citoyens (distinguée d'une conception strictement négative de la liberté).

Les objectifs du cours sont multiples : d'abord, il s'agira de mieux comprendre les origines de cette liberté dans les démocraties constitutionnelles contemporaines, d'un point de vue philosophique et historique. Dans ce contexte, nous discuterons, d'une part, sa théorisation chez certains des principaux auteurs des débuts du gouvernement représentatif, ainsi que son développement, d'autre part, à travers les luttes ouvrières du XIXe siècle pour la reconnaissance du droit d'association des travailleurs et du droit de grève. Ensuite, nous tenterons de distinguer clairement entre liberté d'association et libertés d'expression, de manifestation et de réunion pacifique et les façons distinctes dont elles sont traitées en droit. Enfin, nous essaierons de développer un regard critique sur les différentes théorisations que cette liberté reçoit en philosophie et en théorie du droit contemporaine.

Les étudiants seront invités à réfléchir et à explorer cette thématique à travers la lecture et la discussion de textes en philosophie politique et théorie du droit, mais aussi à travers la présentation d'études de cas portant sur des questions spécifiques.

Proposition d'évaluation :

- Entre les semaines 2 et 14, remise de **5** textes très brefs (1 ½ p. à 1 ½ interligne) dans lesquels vous présentez un argument important fait par l'auteur dans le texte principal à lire pour la semaine choisie. Ce texte doit être envoyé par courriel **avant le début** de chaque séance pertinente **(35%)**. *(N.B. Aucun texte remis après le début du cours ne sera accepté.)*
- Présentation de la problématique du travail de session : Au plus tard à la **semaine 14** (soit le 10 décembre), vous devrez présenter en cours la problématique de votre travail de session en vous appuyant sur les documents pertinents (bref argumentaire, plan, bibliographie et textes doivent m'être remis au moins une semaine à l'avance) **(15 %)**
- Travail de session : entre 5500 et 6000 mots (maximum) **(50%)**

  Critères d'évaluation : Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés; Clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation ; qualité de la langue (orthographe et syntaxe) ; utilisation judicieuse de la littérature secondaire.